

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 24/04/2023**OBJET : Avenant n°2 avec la société E2S compagnie concernant le skate parc****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 27****Nombre d'exprimés : 29****Date convocation 18/04/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Céline BABUS, Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Didier RICHERD, Ouda MECHAIN,

**Procurations :**

Alexis VERMOREL à Daniel POMERET

Christophe DEBIZE à Xavier FELIX

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose que l'avenant n°2 porte sur une remise commerciale due à la reprise de l'angle de l'arase qui n'est pas satisfaisant et de l'engazonnement non réalisé.

### Montant initial du marché + Avenant n°1

- Montant HT : 118 535.58€
- Montant TTC : 142 242.89€

### Montant de l'avenant n°2

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : -1 500 € (remise commercial arase) + -708.50 € (engazonnement non réalisé)
- Montant TTC : -2 650.20 €

### Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 116 327.08€
- Montant TTC : 139 592.69€

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **APPROUVE** l'avenant n°2 avec la société E2S compagnie concernant le skate parc

2°) **AUTORISE** Monsieur à le signer

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire

